



**CISSS DE LAVAL – CENTRE JEUNESSE DE LAVAL
AMÉNAGEMENT DE DEUX SALLES SUPERVISÉES AU
308, BOULEVARD CARTIER OUEST, LAVAL, QUÉBEC**

Æ : ASCJ-01-01

CISSS DE LAVAL : 2019-250

ADDENDA A-02

POUR APPEL D'OFFRES

L'entrepreneur devra considérer dans sa soumission que les corrections et les modifications décrites dans le présent addenda ont préséance sur toutes les instructions émises antérieurement aux documents d'appel d'offres et aux plans et devis. Les modifications décrites ci-après entrent en vigueur immédiatement.

PARTIE 1 - QUESTIONS/RÉPONSES

1.1 Questions et réponses

Q : Quelle est la hauteur dalle-à-dalle ?

R : La hauteur du dessus de la dalle du 3^e étage jusqu'au-dessus de la dalle du 4^e est d'environ 4 570 mm

Q : Sur la page A601 il manque l'élévation 9.

R : L'étiquette d'élévation 9/A601 a été retirée du plan. Les hauteurs de cette élévation sont identiques aux cotes indiquées à l'élévation 7/A601.

Q : Serait-il possible d'avoir la hauteur du plafond dans le hall pour la cloison temporaire ?

R : Cette hauteur n'a pas été relevée. Nous soupçonnons que celle-ci est sensiblement la même que la hauteur du plafond dans les salles supervisées existantes.

Q : Est-ce que le tapis est fourni par le client pour la petite réparation requise? Sinon est-ce qu'il y a une spécification?

R : Il n'y a pas de tapis fourni. Afin de simplifier l'intervention, cette portion de plancher est remplacée par le même fini que l'intérieur des salles supervisées (voir modifications au plan 1/A104)

Q : Pour la note D4 (A004) : le plancher est-il à enlever dans toute la zone des travaux? Pouvez-vous donner plus d'éclaircissement à ce sujet.

R : Oui, comme précisé par la note D4, le revêtement de plancher est à enlever dans tout la zone des travaux jusqu'à la face de la cloison du corridor.

Q : Doit-on prévoir l'installation d'un nouveau contreplaqué sur le plancher avant le nouveau revêtement ? Si oui, Merci de nous indiquer l'épaisseur de contreplaqué à utiliser.

R : L'installation d'un nouveau contreplaqué n'est pas prescrite. Le nivellement du plancher sera fait par l'application d'un produit de nivellement spécifié au point « .1 Préparation des surfaces de plancher » du paragraphe « .1 Généralités » de la section « 9.2 Revêtements de finition de plancher et muraux ».

Q : Pour les travaux à faire au toit, Merci de nous confirmer si la porte dessiner au plan d'étage – toiture (4/A101) donne accès direct au toit la livraison des matériaux et le passage des ouvriers ? Ou si l'accès au toit doit se faire par l'extérieur du bâtiment ?

R : La porte visible au dessin (4/A101) n'est pas un accès au toit. La toiture sera accessible via un édicule d'escalier situé dans le 304 Cartier O.

Q : La toiture est-elle encore sous garantie ? Si oui merci de nous indiquer le sous-traitant en toiture recommandé.

R : La toiture existante n'est plus sous garantie.

Q : Quelles sont les compositions des cloisons existantes ?

R : À l'exception du mur du corridor en bloc de terracotta (voir note D5, feuille A004) et des cloisons vitrées, les cloisons à démolir au 3^e étage sont en gypse.

PARTIE 2 - AJUSTEMENTS AU DEVIS D'ARCHITECTURE

N/A

PARTIE 3 - AJUSTEMENT AUX PLANS D'ARCHITECTURE

- .1 Feuille A003 – Légende des compositions de murs : ajout de la composition #4
- .2 Feuille A004 – Plan d'étage – 2^e étage & 3^e étage – Existant & démolition :
 - .a Remplacement de la note D2 par : « Radiateur existant à démonter et conserver pour réinstallation suite aux travaux (voir mécanique). »
- .3 Feuille A005 – Plan de plafond réfléché – 2^e étage & 3^e étage – Existant & démolition :
 - .1 Notes spécifiques : Ajout de la note D10 : « Tablettes existantes à démolir pour le passage des conduits mécanique. Ragréer les finis suite aux travaux. »
 - .2 Plan de plafond – 2^e étage – Existant et démolition (3/A005) :
 - .a Modification de la zone de plafond à démanteler
 - .b Ajout de la note D10
 - .3 Plan de plafond – 5^e étage – Existant et démolition (4/A005) :
 - .a Modification de la zone de plafond à démanteler
- .4 Feuille A101 – Plan d'étage – 2^e étage & 3^e étage – Construction :
 - .1 Notes de construction – Généralités : ajout de la note 7. « Réparer et ragréer tous les finis des murs et planchers existants suite au passage des conduits électromécaniques ».
 - .2 Notes spécifiques C6 : remplacer la mention « Voir détails 9/A602 & 10/A602 » par « Voir détails 9/A003 & 10/A003 ».
 - .3 Suppression du dessin « Plan d'étage – 2^e étage – construction » (2/A101).
 - .4 Plan d'étage – 3^e étage – Construction (1/A101) :
 - .a Suppression de l'étiquette d'élévation 9/A601
 - .5 Plan d'étage – 5^e étage – Construction (4/A101) :
 - .a Suppression de l'étiquette de note spécifique « C3 »
 - .b Ajout de l'étiquette de cloison « 4 »
 - .6 Plan d'étage – Toiture – Construction (6/A101) :
 - .a Modification de l'emplacement des conduits mécaniques. À titre indicatif seulement, voir dessins mécanique.
- .5 Feuille A102 – Plan de plafond réfléché – 2^e étage & 3^e étage – Construction :
 - .1 Notes de construction – Généralités : ajout de la note 5. « Réparer et ragréer tous les finis des plafonds existants suite au passage des conduits électromécaniques ».
 - .2 Plan de plafond – 2^e étage – Construction (3/A102) :
 - .a Modification de la zone de plafond à réinstaller
 - .3 Plan de plafond – 5^e étage – Existant et démolition (4/A005) :
 - .a Modification de la zone de plafond à réinstaller
- .6 Feuille A104 – Plan de finis – 3^e étage – Construction :
 - .1 Plan de finis – 3^e étage – Construction :
 - .a Remplacement de la zone hachurée à finir en tapis avec la note C1 par une hachure de revêtement de plancher « Rv »
 - .2 Notes spécifiques – Remplacement de l'énoncé de la note C1 par : « Installer un seuil de transition en aluminium (Schluter ou équivalent), à la jonction entre le revêtement de tapis existant et le nouveau revêtement de vinyle. »

PARTIE 4 - ANNEXES

5 PAGES | Feuille A003 – Compositions type, détails intérieurs et d'enveloppe
Feuille A005 – Plan de plafond réfléché, 2^e étage & 3^e étage, existant & démolition
Feuille A101 – Plan d'étage, 2^e étage & 3^e étage, construction
Feuille A102 – Plan de plafond réfléché, 2^e étage & 3^e étage, construction
Feuille A104 – Plan de finis, 3^e étage, construction

Ædifica

7236, rue Waverly
Bureau 302
Montréal (Québec)
H2R 0C2

Tél. : (514) 844-6611
Fax : (514) 844-7646

Courriel : mtl@aedifica.com
Site web : www.aedifica.com